

T.I. 019 - LA DECLARATION DE CHANGEMENT D'ADRESSE

Introduction

Cette information vise à introduire provisoirement la nouvelle adresse qu'un habitant communique lors de son arrivée dans sa nouvelle commune.

Composition

L'information comprend :

- la date de la déclaration correspondant à la date du T.I. 005 ;
- la mention de la nouvelle commune de résidence avec la mention de la nouvelle adresse ;
- le changement d'adresse dans la commune même (mutation interne). Dans ce cas la date du T.I. 019 ne correspond plus à la date du T.I. ;
- l'adresse déclarée par le citoyen de l'Union européenne au moment de l'inscription au registre d'attente (TI210/6), à la date de l'annexe 19 ;
- la mention de l'adresse à l'étranger pour un ressortissant étranger ;
- la mention « présomption de décès » vaut seulement pour les Belges à l'étranger ;

S'il apparaît qu'une personne (Belge à l'étranger) est décédée et qu'aucune preuve légale ne peut être présentée, une radiation d'office sera également encodée dans le TI001.

Avant que cette information soit encodée, le poste consulaire de carrière concerné enregistrera ce fait dans le TI019 (déclaration de changement d'adresse), sous la mention "Présomption de décès".

Annulation de l'information

La commune qui a enregistré la déclaration de changement d'adresse dans le TI 019, peut procéder à l'annulation de l'information concernée.

Le code INS de la commune qui effectue la transaction doit par conséquent être identique au code INS qui est enregistré dans le TI 005 ou au code INS dans le TI 001.

Il faut procéder à l'annulation du TI 019 avant d'annuler le TI 005 correspondant.

Structure

CO		T.I			C.S.	DATE INFORMATION								ZONE DE TEXTE					
1	0	0	1	9	0	J	J	M	M	A	A	A	A	X					X

Codes autorisés :

- codes opérations (C.O.) : 10 (avec effet analogue au C.O. 11) ;
12 (avec effet analogue au C.O. 13) ;
- code de service (C.S.) : 0 ;
- date : date de déclaration d'arrivée dans la commune en 8 chiffres ;
- zone de texte : au maximum 60 caractères alphanumériques pour
l'introduction complète de la nouvelle commune de gestion
avec l'adresse ou de la nouvelle adresse dans la commune.

Un certain nombre d'utilisateurs souhaite enregistrer cette information d'adresse selon la structure suivante : code postal/code rue/dénomination de la rue/numéro d'habitation/index.

Contrôles

- L'introduction d'un T.I. 020 (adresse) annulera automatiquement le T.I. 019. On ne conserve pas d'information en historique.
- La correction d'un T.I. 020 sera refusée en cas de présence d'un T.I. 019 plus récent.